

Trophée Départemental du Jeune Vététiste

RÈGLEMENT 2026

Le comité de Savoie organise un Trophée Départemental du Jeune Vététiste (TDJV) avec à l'issue un **classement général individuel et un classement club**.

Tout concurrent ou club organisateur à l'obligation de prendre connaissance du règlement avant le démarrage de la journée de compétition.

Toute personne évoluant à vélo sur le site de la compétition, devra porter un casque.

Article 1 : Les objectifs

Le Comité de Savoie de cyclisme FFC met en place un Trophée Départemental VTT pour les jeunes licenciés FFC des catégories **U9 à U15 (U17)**, les **pré-licenciés U7** découvriront le TDJV avec une manche de XCO à chaque étape. Cette compétition doit être adaptée aux capacités **physiques/techniques** des jeunes vététistes et permettre de traduire le travail effectué dans les clubs, mais également permettre aux plus jeunes vététistes, de découvrir le VTT en compétition.

Il a pour objet de récompenser les jeunes coureurs participants à ces manches en s'appuyant sur les épreuves du calendrier (XCO, DH, Trial, Enduro et XCE) avec deux épreuves par journée.

Tous les coureurs participant aux manches du Trophée pourront prétendre au classement de la journée, mais seuls les licenciés du Comité de Savoie de cyclisme seront pris en compte pour le classement général dont la remise des prix du TDJV de Savoie, aura lieu lors de l'Assemblée Générale du Comité de Savoie, dans le mois de novembre 2025.

Article 2 : Les obligations fédérales

Les compétitions devront être contrôlées par un club affilié à la FFC et figurer au calendrier établi par le Comité de Savoie. Les clubs participants doivent tout mettre en œuvre pour former au moins un représentant de l'arbitrage. Ne pas oublier de déclarer l'épreuve auprès du comité AURA FFC.

Article 3 : Les concurrents

Les concurrents devront obligatoirement être munis soit d'une licence FFC en cours de validité soit d'un pass accueil jeune (titre de participation temporaire, valable durant un mois, à établir auprès d'un club affilié FFC). **Le port du casque est obligatoire dès que le concurrent se trouve sur son vélo même entre deux épreuves. Les gants longs sont obligatoires pour toutes les disciplines.**

Article 4 : Les manches et les épreuves

En 2026, le TDJV comptabilise 6 manches.

- #1 Dimanche 31 mai,: Méribel (DHI/**XCO**)
- #2 Samedi 20 juin : Les Saisies (Enduro/**XCO**)
- #3 Samedi et Dimanche 27-28 juin (2 jours) : St François Longchamp (DHI/**XCO**)
- #4 Dimanche 12 juillet Transmaurienne Vanoise (Lanslebourg Val Cenis) : (Enduro-XC/**XCO**)
- #5 Dimanche 23 août : La Toussuire (DHI/**XCO**)
- #6 Dimanche 04 octobre : Chambéry (épreuves à définir)

En **bleu**, l'épreuve prioritaire.

Article 5 : Les catégories

- U7 G&F (5/6 ans) 2021 - 2020
- U9 G&F (7/8 ans) 2019 - 2018
- U11 G&F (9/10 ans) 2017 - 2016
- U13 G&F (11/12 ans) 2015 - 2014
- U15 G&F (13/14 ans) 2013 - 2012
- **U17 G&F (15/16 ans) 2011 - 2010**

CHAPITRE 1 - GENERALITES

Catégories d'âges

9.1.01 Les écoles de vélo sont ouvertes aux jeunes âgés de 2 à 14 ans dans l'année.

Catégories	Âges
Baby vélo	2 à 4 ans
U7-Prélicenciés	5 à 6 ans
U9 Poussins	7 et 8 ans
U11 Pupilles	9 et 10 ans
U13 Benjamins	11 et 12 ans
U15-Minimes (*)	13 et 14 ans

** Suivant décision du comité régional*

Les étrangers licenciés dans un club français sont autorisés à participer à toutes les épreuves (trophées et challenges inclus) et sont sélectionnables par les comités départementaux et régionaux

Catégories de licences et titre temporaire

- 9.1.02
- Licences jeunes
 - ~~Licence accueil~~
 - Pass accueil jeunes

Article 6 : L'organisation

L'organisateur choisit sa manche avec deux épreuves au choix parmi les disciplines suivantes : Trial, XCO, DHI, Enduro et XCE. Les épreuves se déroulent par catégorie.

Chaque organisateur indiquera avant la 1ère manche de Méribel **(ou autre club)** par mail à tdjv73@gmail.com, l'épreuve prioritaire permettant de départager les ex aequo. Afin de permettre le bon déroulé de la journée, une présentation de dix à quinze minutes maximum, (réunion préparatoire (briefing) du matin), sera faite par le directeur de l'organisation **en la présence** du président du jury des arbitres (pcp) **et du délégué technique départemental ou de son représentant**. La présence de tous les clubs présents le jour de la compétition **(entraîneur, éducateur et pilotes) est obligatoire** et ce avant le début de la première épreuve du jour.

La réunion préparatoire (briefing) des entraîneurs de 13h15 n'est plus nécessaire. Modification des tracés, voir la version 2 de l'article 8 du présent règlement.

Une reconnaissance est obligatoire (à pied ou à VTT) pour chaque discipline et est planifiée par l'organisation. La reconnaissance de la veille et l'avant veille de course est interdite sur toutes les manches et sur toutes les disciplines.

Si réclamation, voir l'Art 15 du présent règlement.

Sur le panneau d'affichage, on doit retrouver au minimum : Les tracés par catégorie, tous les horaires (reconnaissance, début de course etc.), les différents lieux de chaque discipline (accès par liaisons), l'ensemble du site de la compétition et les résultats de chaque épreuve.

Article 7 : La sécurité

L'organisateur devra se conformer aux règles de sécurité édictées par la Fédération Française de Cyclisme dans le cadre de l'organisation d'épreuves sportives (voir le cahier des charges, joint au règlement). Prévoir au minimum, une équipe de secouristes diplômés ou une ambulance sur les lieux de compétitions (si les secours ne peuvent intervenir dans les 10 minutes qui suivent l'appel), prévoir une trousse de secours de première urgence, la présence (ou le déplacement sous 10 minutes) d'un médecin sur les lieux de la compétition en cas d'accident.

Article 8 : Les parcours

Les organisateurs adapteront le niveau de difficulté du **TDJV en vue d'une progression tout au long de la saison**. Les parcours devront répondre en premier lieu à un souci de sécurité.

Version 2 de l'article 8, concernant la modification des tracés et le nombre de tours à effectuer :

Le directeur de course, le corps arbitral et le délégué technique départemental sont seuls habilités à modifier les tracés (Trial, DHI, EDR, EDR-XC, XCO et XCE) en fonction d'un danger potentiel, ainsi que le nombre de tours à effectuer en fonction des catégories. Le directeur de course devra donner au collège des arbitres ainsi qu'au délégué technique, présent, le temps de parcours sur un tour pour chaque catégorie, afin de valider l'épreuve (DHI, XCO et XCE) et ce, avant l'ouverture de la journée de compétition. De plus, le collège des arbitres veillera au respect des temps de parcours pour chaque catégorie, en rapport au titre 9 - École de vélo FFC 2022, ci-après.

Les passages dangereux, les vitesses élevées en descente ainsi que le portage en XCO seront à éviter.

Epreuves de VTT

- 9.2.30 Baby vélo - 2 à 4 ans - initiation seulement, pas de compétition.
- 9.2.31 Compétitions à partir de 5 ans. (Jeunes de 5 à 16 ans dans l'année)
- 9.2.32 Cross-country

La longueur doit être fonction du dénivelé et de la stabilité du sol. Comme en cyclo-cross, la durée est plus significative.

Caractéristiques :

CATEGORIES	TEMPS	DISTANCES	CARACTERISTIQUES
U7 Pré Licenciés	5 à 8 min	1,5 à 3 km	Pratiquement plat (accompagné par éducateur)
U9 Poussins	8 à 12 min	3 à 5 km	Pratiquement plat (accompagné par éducateur)
U11 Pupilles	12 à 20 min	4 à 6 km	Pratiquement plat
U13 Benjamins	20 à 25 min	7 à 10 km	Peu de dénivelé
U15 Minimes	25 à 40 min	10 à 15 km	Dénivelé < 200 mètres
U17 Cadets	40 à 50 min	15 à 20 km	Dénivelé < 300 mètres

9.2.33 Descente

Une ou deux manches. Meilleur chrono retenu.

CATEGORIES	DISTANCES	CARACTERISTIQUES
U7/U9 Pré-Licenciés/- Poussins	250 à 400 mètres	Peu d'obstacles, peu de pente, peu de vitesse, pilotage privilégié
U11 Pupilles	500 à 1000 mètres	Peu d'obstacles, peu de vitesse, le pilotage est privilégié
U13 Benjamins	500 à 1500 mètres	Pilotage privilégié, pas de sauts
U15 Minimes	500 à 2000 mètres	Pilotage privilégié, changements d'allure, petits sauts possibles
U17 Cadets	500 à 2000 mètres	Pilotage privilégié, changements d'allure, petits sauts possibles

Seuls les vélos munis d'une fourche simple T sont autorisés jusqu'à la catégorie **U15 Minime**.

Tenue obligatoire : Casque intégral monobloc homologué (norme officielle CE, EU ou autre Continent équivalente), protection dorsale, manches longues et gants longs, coudières et genouillères obligatoires.

Article 9 : Le matériel

Le même vélo devra être utilisé pour les 2 épreuves de la journée. En cas de casse matériel, seul le collège des arbitres est habilité à trancher sur un changement de vélo. Seuls les vélos munis d'une fourche simple T sont autorisés jusqu'à la catégorie U15.

Si un VTT ne présente **pas toutes les normes de sécurité** (freins, cadre, embouts de guidon, pneus, etc.) **Le coureur pourra se voir refuser le départ.**

Le casque à coque rigide et autres équipements de sécurité (voir annexe 1) sont obligatoires pour toutes les épreuves de DHI ou d'Enduro.

Article 10 : Les équipements

Le port du casque est obligatoire pour toute personne évoluant sur le site de la course à vélo et les gants longs pour toutes les disciplines.

Le même vélo (cadre et fourche) sera utilisé tout au long de la journée sur les 2 épreuves de la manche.

Pour le XCO, XCE et EDR-XC : Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Pour la descente (DHI) et Enduro (EDR) (voir annexe 1) : le port d'une tenue de type descente est obligatoire pour les reconnaissances et les spéciales chronométrées, soit : casque intégral, plastron (**gilet de protection poitrine et dorsale**) gants longs, protections genouillères tibia, coudières (uniquement en DHI), maillot manches longues, pantalons longs de DHI ou jean.

Pour le trial : Le port du casque rigide, les gants longs et les pédales plates sont obligatoires, les protège-tibias sont fortement conseillés.

Article 11 : Les engagements et tarif

Les engagements devront se faire **sur la plateforme club-FFC** au plus tard le **mardi 20h** avant la course. Le prix d'engagement est de **8€**.

Les clubs organisateurs s'engagent cependant à inscrire sur place les coureurs qui n'auraient pas pu se préinscrire. Engagement: **13€**.

Pour aider à l'organisation (départs des courses de DH, chronométrages des courses de DH, arbitrage et secrétariat sur les zones de trial, signaleurs en XCO et XCE), les clubs devront fournir des bénévoles (éducateurs, **parents licenciés FFC**) désignés par eux.

Article 12 : Les classements de la journée

Le classement général provisoire sera assuré par le corps arbitral et diffusé sur les différents réseaux du comité et sur le groupe WhatsApp.

Article 13 : Le classement général individuel

Le classement général du TDJV Savoie ne compte que les licenciés Savoyards.

En revanche, pour chaque manche, le corps arbitral a l'obligation de classer tous les concurrents qui y participent. Le classement se fait par addition des points des différentes épreuves du TDJV. Le classement s'établit du plus grand nombre de points au plus petit.

Attention : Pour le classement final, un joker est admis : absence ou le moins bon résultat à l'une des 5 manches.

Proposition de supprimer le Joker pour la saison 2026: NON. Valoriser le pilote (en fonction du classement général) qui se déplace sur toutes les étapes.

Dans le cas de concurrents arrivant ex-æquo, **ces derniers seront départagés par le nombre d'épreuves auxquelles ils auront participé puis**, si nécessaire, par le nombre de meilleure 1ère place, puis de 2ème place etc...

Article 14 : Le classement général Club

Le classement général du club ne prend en compte que les clubs affiliés FFC Savoyards. Les U7 et les (U17) ne seront pas comptabilisés.

La remise des récompenses individuelles et club se fera à la fin de saison lors de l'Assemblée Générale du Comité de Savoie de cyclisme.

Le classement par club sera effectué en tenant compte du classement des deux meilleurs coureurs garçons et de la meilleure fille (classement indépendant de celui des garçons) classés de chaque club dans chaque catégorie de U9 à U15.

Calcul - Cas général

Le club a deux garçons et une fille classés. Sachant que le premier marque 150 points, le deuxième 147 points, etc. La somme est faite des 2 premiers coureurs garçons et de la première fille classés de chaque club.

Exemple : 2e et 5e garçons et 2e fille = $147+138+147 = 432$ points

Calcul - Cas particulier

Le club n'a qu'un seul coureur classé dans une catégorie ou n'en a pas : le club ne marque que les points du seul coureur classé (ou des deux coureurs s'il n'y en a que deux de classés). Si le club n'a aucun coureur classé dans une catégorie, il ne marque aucun point pour cette catégorie.

Article 15 : Réclamations et Affichage

Seul le responsable de chaque club désigné comme tel sur la liste d'engagement pourra porter réclamation* auprès du corps arbitral.

En début de saison, le règlement sera publié sur les réseaux sociaux et les différents groupes WhatsApp du comité FFC 73 afin de permettre à tous (Clubs, licenciés, parents etc..) d'en prendre connaissance. Charge aux clubs et aux entraîneurs d'en faire la promotion et donner les explications aux licenciés du club.

Elles devront être présentées exclusivement par un responsable du club. Dans le cas contraire, elle sera considérée comme nulle. Ce représentant sera notifié par le club lors de la réunion préparatoire (briefing) de course.

Si celles-ci n'auraient pas pu être réglées sur place, elles devront être présentées par écrit et signées du coureur et du président du club ou à défaut par le responsable du club chargé des jeunes et adressées à la commission du comité de Savoie dans un délai de 48h.

*Les réclamations doivent être présentées aux arbitres dans un délai de 30 minutes après l'arrivée ou la publication (affichage) des résultats provisoires.

Article 16 : Attribution des points du TDJV

Ces points seront attribués du 1^{er} au dernier.

Les coureurs, autres que ceux du Comité de Savoie et qui seraient classés sur une épreuve, ne comptabilisent pas de points au classement général. Ces points ne sont pas pour autant reportés aux coureurs suivants.

Voir Annexe 1 pour l'attribution des points

CROSS COUNTRY ELIMINATOR - XCE

Organisée par poules de 4 ou 5 suivant le dégagement des lignes de départ, le parcours de l'épreuve de cross-country Eliminator devra mesurer entre 250 et 350 m et comprendre des obstacles naturels et/ou artificiels. Privilégier deux parcours (**U7 / U9 / U11**) et (**U13 / U15**) afin que les courses puissent se dérouler en parallèle. Les sections à voie unique (« single track ») sont à éviter. Des obstacles comme des arbres, des marches (montée/descente), des dénivellations abruptes, des ponts ou structures en bois, peuvent permettre de créer une épreuve courte et dynamique. Le départ et l'arrivée doivent se situer à différents endroits afin de préparer la manche suivante.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE :

L'épreuve XCE est considérée comme une épreuve technique. Elle doit ainsi être accompagnée d'une épreuve de XCO. L'épreuve XCO devra avoir lieu avant l'épreuve XCE. La manche de qualification se déroulera ainsi :

- Pour qu'une épreuve XCE puisse avoir lieu, il faut qu'au moins 6 coureurs participent à la manche de qualification,
- La manche de qualification prend la forme d'une épreuve individuelle chronométrée d'un ou plusieurs tours de parcours. Tous les coureurs inscrits participeront au XCE, le nombre de coureurs par poule sera ainsi adapté pour permettre à tout le monde de courir au moins une manche.

EPREUVE PRINCIPALE :

L'épreuve principale est constituée de manches éliminatoires en système de carré. Les deux premiers coureurs franchissant la ligne sont sélectionnés pour le tour suivant. En fonction du nombre de coureurs par catégorie, il n'y aura pas le même nombre de manches. Certaines catégories nombreuses pourraient commencer en 16e de finale alors que d'autres pourraient commencer leur tournoi en ¼ de finale. Ordre des manches : tous les 16e de finale à la suite, puis seulement ensuite toutes les 8e, puis toutes les ¼, puis toutes les 1/2 finales, les petites finales et enfin toutes les finales à la suite. Le contact intentionnel en poussant, tirant ou d'autres manières qui obligent un autre participant à ralentir, chuter ou quitter le parcours n'est pas autorisé et son auteur sera sanctionné par une disqualification (DSQ). Les coureurs déclarés DNF, DSQ ou DNS en demi-finale n'ont pas le droit de participer à la petite finale.

ZONE DE DÉPART :

Les lignes doivent comporter au minimum un concurrent tous les 80cm. Les lignes de départ sont matérialisées au sol. Le départ est donné par l'arbitre au départ selon la procédure suivante :

- 1) Avertissements à 1 minute,
- 2) Avertissement à 30 secondes du départ,
- 3) Puis l'annonce finale, que le départ sera donné dans les 15 secondes. **Le départ est donné à l'aide d'un coup de sifflet uniquement.**

MISE EN GRILLE :

Elle s'effectuera selon le classement du XCO pour le premier tour puis selon le classement de la manche précédente pour la suite. Dans chaque manche éliminatoire, les coureurs peuvent choisir leur position de départ dans l'ordre du classement de la manche précédente.

TABLEAU DU TOURNOI :

Au premier tour nous adapterons le nombre de coureur pour réaliser des poules de quatre ou cinq coureurs. Pour les tours suivants, les poules seront forcément composées de 4 coureurs. Ainsi les tableaux à utiliser sont les suivants :

**Départ en
16e**

Poule 1	1 32 33 64	Poule 9	3 30 35 62
Poule 2	16 17 48 49	Poule 10	6 27 38 59
Poule 3	13 20 45 52	Poule 11	7 26 39 58
Poule 4	12 21 44 53	Poule 12	10 23 42 55
Poule 5	9 24 41 56	Poule 13	11 22 43 54
Poule 6	8 25 40 57	Poule 14	14 19 46 51
Poule 7	5 28 37 60	Poule 15	15 18 47 50
Poule 8	4 29 36 61	Poule 16	2 31 34 63

Départ en 8e

Poule 1	1 16 17 32
Poule 2	8 9 24 25
Poule 3	5 12 21 28
Poule 4	4 13 20 29
Poule 5	3 14 19 30
Poule 6	6 11 22 27
Poule 7	7 10 23 26
Poule 8	2 15 18 31

Départ en 1/4

Poule 1	1 8 9 16
Poule 2	4 5 12 13
Poule 3	3 6 11 14
Poule 4	2 7 10 15

Départ en 1/2

Poule 1	1 4 5 8
Poule 2	2 3 6 7

CROSS COUNTRY OLYMPIQUE - XCO

Le parcours sera aménagé sous forme de boucle, avec un balisage très soigné pour éviter les erreurs. Le parcours devra permettre la possibilité des dépassements (départ, arrivée ...).

Les départs des courses se feront par catégorie. Dans le cas où les filles d'une même catégorie sont plus de 8, elles auront une course spécifiquement pour elles. Dans le cas contraire, elles courront avec les garçons et seront placées sur la mise en grille à raison de deux par lignes, sur l'extrémité inverse au premier virage.

La longueur et le temps de course ne devront pas dépasser :

(Voir Art 8 du présent règlement)

Pour la première manche XCO de la saison, la grille de départ pourra tenir compte du classement général ou à défaut du classement de l'épreuve du matin.

Pour toutes les épreuves XCO, une grille de départ devra être établie en tenant compte du classement général du TDJV, et, à l'appréciation de l'arbitre en fonction du niveau du coureur. 8 coureurs maximum par ligne seront placés.

Des parcours adaptés doivent être proposés à nos jeunes pilotes, avec une attention toute particulière pour les plus petits et les jeunes filles.

Pour les petites catégories, soit le parcours sera différent, soit une variante permettra de couper le grand parcours.

Les parcours devront être davantage techniques que physiques : la confrontation physique se fait sur tout type de parcours, quelle que soit la distance ou le dénivelé. Ils doivent aussi proposer un maximum de diversités de terrain et d'obstacles (racines, pierres, chemin roulant à la montée...)

Pour éviter un effort trop violent sans préparation, il sera effectué un tour de reconnaissance derrière un ouvrier (catégorie U17) pour les plus jeunes U7 et U9.

La course se termine après l'arrivée du premier. Le classement se fait au nombre de tours parcourus et de l'ordre d'arrivée.

Sur ennui mécanique, le concurrent rejoint la ligne d'arrivée avec son vélo à pied, dans le sens de la course et attendra si besoin l'arrivée du premier pour être classé.

Une assistance (limitée aux catégories poussins et pupilles) est tolérée pour ennui mécanique (blocage de la chaîne...).

Pour les autres catégories (benjamins et minimes), le dépannage sous quelque forme que ce soit (poussette, portage de vélo, changement de roue, etc..) est interdit en dehors de la **zone technique dédiée** mise en place par l'organisation.

La zone de départ et d'arrivée devra être dégagée, assez large pour permettre aux concurrents de se disputer les places jusqu'à la ligne et permettre aux arbitres de juger l'arrivée sans ambiguïté.

Le classement donnera lieu à l'attribution de points suivant **l'article 16**.

DESCENTE (DHI)

Le tracé ne doit présenter aucun piège, tout en privilégiant les capacités de pilotage au dépend de la vitesse pure. Le tracé est le seul garant de la sécurité des pilotes : il doit être sinueux pour éviter les prises de vitesse.

Le parcours sera jalonné par de la rubalise. Des arbres ou des piquets non dangereux (hauts et orientés vers l'extérieur) serviront pour fixer la rubalise.

Toute forme de traction via VTT musculaire/électrique ou véhicule motorisé ne sera autorisée que pour les U9 ; les parents/accompagnants pourront pousser le vélo en marchant à côté. **Pour les autres catégories,** la traction des pilotes, si avérée, engendrera une disqualification.

Le temps du parcours du 1^{er} ne devra pas être inférieur à :

- 35 secondes pour la catégorie U15 pour un maximum de 2 minutes,
- 25 secondes pour les autres catégories pour un maximum de 1 minute,

Pour les U13 et U15, un départ plus haut et/ou des sections réservées à ces catégories permettent d'offrir des difficultés adéquates aux qualités des pilotes.

Une reconnaissance est obligatoire (à pied ou à VTT) et est planifiée par l'organisation. La reconnaissance de la veille et de l'avant-veille est interdite.

Les départs sont donnés par catégorie avec un écart variable en fonction du nombre d'inscrits par catégorie et au choix des arbitres.

Des éducateurs ou des bénévoles **(Marshal) identifiables avec chasubles**, devront être **placés à tous les points délicats du tracé et en visuel l'un à l'autre**, pour la sécurité des pilotes comme du public (leur prévoir parfois une rubalise pour éviter au public de trop s'avancer) ; un avertissement par sifflet peut être nécessaire aux passages sans visibilité.

Si deux manches de descente ont lieu, le meilleur temps sera pris en compte pour le classement.

Le classement donnera lieu à l'attribution de points suivant **l'article 16**.

ENDURO (EDR)

DÉFINITION DE L'ENDURO VTT

Course de VTT composée d'une alternance de spéciales (sections chronométrées) et de liaisons (non chronométrées). Les liaisons se font en VTT et peuvent emprunter une remontée mécanique. Les spéciales sont à profil descendant et ne peuvent comporter de portions de pédalage de plus de 15% en temps.

LIAISON et RECONNAISSANCE

Cheminement non chronométré permettant de rejoindre les départs des sections chronométrées. **Prévoir 2 accompagnants pour chaque catégorie.**

TEMPS DE LIAISON

Temps déterminé par l'organisateur pour se rendre du départ de l'épreuve au départ de la première spéciale.

SECTION CHRONOMÉTRÉE OU SPÉCIALE

Cheminement balisé à vue où les concurrents sont chronométrés individuellement.

ETAPE

Journée de course. Enduro VTT sur 1 étape ou (x) étapes.

ZONE D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Espace d'assistance technique hors des spéciales, défini par l'organisateur où les pilotes peuvent entretenir leur VTT par un tiers.

TYPE DE PARCOURS

Durée de chaque spéciale : De 1 à 5 mn, 2 spéciales différentes minimum. Temps total sur l'ensemble des spéciales 10' maximum, 5' minimum. Dénivelé positif 200m.

Description : Utiliser de préférence les sentiers naturels. Éviter le plus possible les pistes permanentes VTT de descente (DHI), ces tracés ne sont pas désignés pour ce type d'épreuve.

Le parcours est matérialisé par des rubalises, des portes ou des couloirs de rubalise. Si un coureur sort accidentellement ou non, du parcours, il devra reprendre le tracé à l'endroit où il l'a quitté.

RECONNAISSANCES

Une reconnaissance sera mise en place, selon l'organisation.

ASSISTANCE

L'assistance extérieure est interdite pendant la durée de l'épreuve (seul l'entraide entre pilote est autorisée en main d'œuvre et outils). L'assistance extérieure est seulement autorisée dans les zones d'assistance technique définies par l'organisateur.

ÉQUIPEMENT ET PROTECTIONS (voir Annexe 2) :

	En spéciale	En liaison
Obligatoire :	- Casque intégral - Genouillères - Gants longs - Protection dorsale - Pantalon long ou short de descente (Jean autorisé) Les pantalons de survêtement ainsi que les cuissards sont strictement interdits.	- Casque intégral
Vivement conseillé	- Coudières	- Genouillères - Gants longs - Protection dorsale

CLASSEMENT

Cumul sur la totalité des spéciales + les pénalités.

PÉNALITÉS

- Changement de cadre, fourche, bras arrière et roues 1 minute si le collègue des commissaires est prévenu et mise hors course s'il n'est pas averti
- Non-respect du parcours balisé de 10s à la mise hors course
- Assistance extérieure en dehors des zones prévues à cet effet (seul l'entraide entre pilote est autorisée en main d'œuvre et outils) mise hors course
- Présentation au départ sans les protections obligatoires, refus du départ,
- Retard au départ refus du départ, temps de pénalité,
- Non-respect de l'équipement obligatoire en spéciale, mise hors course,
- Non port du casque en liaison temps de pénalité à la mise hors course.

MATÉRIEL

VTT en parfait état de marche, roue de 20, 26, 27,5 ou 29 pouces dont les extrémités du cintre auront été préalablement bouchées.

Un seul VTT par pilote pour la compétition, marqué (ou photographié) par un commissaire (changement à l'identique dans la zone technique validé par le commissaire).

HORAIRES DE DÉPART

Une liste de départ comprenant les horaires de départ des spéciales pour tous les concurrents est éditée par l'organisation de course, pour chaque étape. Pas de changement d'horaires, sauf décision des commissaires. Si un concurrent arrive en retard à une spéciale, son départ est laissé à l'appréciation des commissaires afin de ne pas gêner le déroulement de l'épreuve. **Départ individuel toutes les 15s minimum...**

TRIAL

Les règles du Trial ont évolué au niveau TRJV et TFJV, avec l'arrivée du Trial Open.

DÉROULEMENT :

L'organisateur impose un ordre de présentation sur la zone de départ. (Ex : dossard 1 à 10, zone1 / dossard 11 à 20 zones 2, etc...

La zone de départ sera renseignée sur la cravate ou (**logiciel informatique**). L'ordre d'évolution sur les zones sera le suivant : 1, 2, 3, 4 pour ceux qui commencent par la zone 1. L'ordre d'évolution sur les zones sera le suivant 3, 4, 1, 2 pour ceux qui commencent par la zone 3, (etc...). La reconnaissance des zones est interdite à vélo sous peine de mise hors course.

Seules les reconnaissances à pied avant le départ le jour de l'épreuve sont possibles.

Les commissaires peuvent permettre aux pilotes et leurs accompagnateurs (**entraîneurs, parents licenciés FFC**) de reconnaître la zone à pied juste avant leur passage. Le temps de reconnaissance sera limité à 5 min par groupe. Les pédales plates sont obligatoires pour limiter les risques d'accident. Pendant l'épreuve, aucune présence (parents, éducateurs, dirigeants) ne sera tolérée dans les zones exceptée celle des commissaires. Une exception pourra être accordée par les commissaires, dans le cas d'un passage jugé dangereux.

Format de course :

Le VTT Trial « **se dispute** » sur un circuit de 4 zones différentes (**voir la proposition de la DTN**) par catégorie pour toutes les catégories ou 2 x 2 zones pour les U9 et les U11/U13 un seul passage par zone. Pour la catégorie U17, faire évoluer sur les 2 zones U15 les plus difficiles + 2 zones spécifiques U17 (ou double fléchage dans les zones). Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Il devra rendre sa fiche de pointage à la Direction de Course. Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ses passages. Pendant la course, le pilote ne pourra plus entrer à pied dans la zone. Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et prodiguer des conseils (positions) au concurrent engagé dans la zone. Le suiveur devra demander au commissaire, l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.

Nouveauté 2026 : Proposition de la DTN

- 1) Au moins deux zones naturelles sur quatre (si possible). Ne pas chercher à aller trop loin dans la difficulté des obstacles et sur les hauteurs de franchissement.**
- 2) Une « zone spécifique » sur les quatre, de difficulté « moindre » avec possibilité de marquer un maximum de points pendant deux minutes. Pas de porte à dix points, zone plutôt « facile » soit des portes à 3 et 5 pts. Commencer dans l'ordre des portes, de 1 à 5, puis repartir de la porte 1 et ainsi de suite, dans la limite des deux minutes.**
 - Pas de sortie de zone avant les deux minutes, sauf si 5 pénalités.**
- 3) Conservation du reste du programme habituel.**

Chaque Zone rapportera au maximum 31 pts (**sauf "zone spécifique"**) Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes.

Elles ont 3 valeurs différentes :

- **flèches rouges** : 10 points, 1 porte par zone (10 pts)
- **flèches bleues** : 5 points, 3 portes par zone (15 pts)
- **flèches vertes** : 3 points, 2 portes par zone (6 pts)

Les portes sont numérotées de 1 à 6, le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation. Il peut choisir de ne pas franchir une porte, mais ne peut plus revenir en arrière.

Exemple : Une fois franchie la porte 4, il ne peut plus prendre la 1, 2 ou la 3. De même, il ne peut pas repasser une porte déjà franchie. Le pilote a 2 minutes pour parcourir la section. S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans les 2 minutes. Au coup de sifflet du commissaire, il doit quitter la section sans franchir d'autre porte. ***Le jury des commissaires pourra néanmoins moduler le temps des zones en fonction des contraintes.***

Décompte des points : Passage d'une porte

Le pilote est libre de franchir les portes qu'il souhaite. A chaque passage d'une porte, il marque les points de la porte franchie. S'il ne passe aucune porte, il totalise 0 point.

Pour que les points de la porte soient comptés il faut que le pilote et son vélo soient entièrement passés dans la porte (point de référence : Axe de la roue arrière).

La porte est considérée comme **engagée** à partir du moment où le premier axe est passé entre les 2 flèches.

La porte est considérée comme **tentée** à partir du moment où les deux axes du vélo sont passés entre les deux flèches.

Tant que la porte n'est pas complètement franchie (engagée), les retours en arrière sont autorisés, sauf si le pilote pose un appui.

Le pilote qui fera chuter, déplacer ou toucher une flèche et/ou son support avec son vélo ou avec son corps ou qui survole une flèche avec son vélo, ne marque pas les points de cette porte, mais il peut continuer son évolution dans la zone.

Traçage de porte en ce qui concerne la dimension inter-flèche : Elle doit être comprise entre 40 et 60 cm ceci permettra un jugement sans équivoque.

Arrêt du comptage des points :

Au 5ème appui (5 pénalités) : Passer une porte à l'envers, passer par-dessus, par-dessous, déchirer la rubalise. Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo. Poser les deux pieds en même temps sur le sol ou sur un obstacle (sauf sur incident mécanique). Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui. Lorsqu'après l'entrée dans la zone, l'axe de roue avant ressort du portique. Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo. Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle L'appui main sera compter comme simple appui

Lorsque les portes et passages ne sont pas franchis dans le sens de vision des flèches ou dans l'ordre des numéros de portes. Dépassement du temps imparti. Lorsque la personne en parade touche le pilote Chacun de ces cas équivaut à 5 points pénalité. **IMPORTANT** : Dans tous les cas, le pilote conservera les points acquis dans les portes.

Pénalités :

Le pilote cumule 1 point de pénalité dès qu'un appui sera constaté.

Définition des appuis : Tout appui sur l'obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps, soit avec une partie du vélo. Seul l'appui du pneu est autorisé. Appui d'une pédale et/ou de la protection,

sur le sol ou sur l'obstacle sans mouvement du vélo. Il est permis de frôler un obstacle (arbre, rocher) avec le corps pendant le mouvement du vélo. Aucune pénalité ne sera infligée si cet appui ne permet pas un rétablissement de l'équilibre. Il est permis de tourner le pied sur place (pointe ou talon).

Classement :

Le classement se fera en fonction des points accumulés par le pilote dans les 4 zones. En cas d'égalité entre 2 pilotes, le départage se fera par rapport au nombre de pénalités (1 pénalité, 2 pénalités, 3 pénalités, etc...). Si l'égalité entre 2 pilotes persiste, le temps de passage de l'ensemble des zones sera pris en considération. A7 : INCIDENT MÉCANIQUE En cas d'incident mécanique, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) à partir de l'endroit où a eu lieu l'incident. Cette réparation devra s'effectuer au plus tard dans les 5 minutes.

LES PÉNALITÉS

Les pénalités sont à l'appréciation du collège des arbitres.

ENDURO-XC (EDR-XC)

DÉFINITION DE L'ENDURO-XC :

Se rapprochant du format Enduro, l'enduro-XC (EDR-XC) est un mixte entre le Cross-Country Olympique (XCO) et l'Enduro All-mountain". Son principe repose sur le rendement et la polyvalence sur des terrains variés, à profil descendant. **Une spéciale chronométrée en montée est fortement conseillée.**

SECTION CHRONOMÉTRÉE OU "SPÉCIALE" :

Cheminement balisé à vue où les concurrents sont chronométrés individuellement.

LIAISON et TEMPS DE LIAISON :

- Cheminement non chronométré permettant de rejoindre les départs des sections chronométrées.
- Temps déterminé par l'organisateur pour se rendre du départ de l'épreuve, au départ de la première spéciale.

ZONE D'ASSISTANCE TECHNIQUE :

Espace d'assistance technique hors des spéciales, défini par l'organisateur où les pilotes peuvent entretenir leur VTT.

TYPE DE PARCOURS :

Durée de chaque spéciale : De 1 à 5 mn, 2 spéciales différentes au minimum. Temps total sur l'ensemble des spéciales 10' maximum et de 5' minimum. Dénivelé positif 200 mètres.

Description : Utiliser de préférence les sentiers naturels de difficulté moindre que les parcours d'Enduro, mais plus technique qu'un parcours de XCO. Les échappatoires seront obligatoires pour atténuer les obstacles (**saut INTERDIT**). **Les pistes permanentes VTT DHI sont INTERDITES.**

RECONNAISSANCE :

Une reconnaissance sera mise en place, selon l'organisation.

ASSISTANCE :

L'assistance extérieure est interdite pendant la durée de l'épreuve (seul l'entraide entre pilote est autorisée en main d'œuvre et outils). L'assistance extérieure est seulement autorisée dans les zones d'assistance technique définies par l'organisateur.

TENUE ET PROTECTIONS :

- Tenue de type XCO, le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve.
 - Les gants longs sont obligatoires.
- Les Protections genouillères sont conseillées.

CLASSEMENT et POINTS :

Classement sur le cumul du temps sur la totalité des spéciales + les éventuelles pénalités. Barèmes des points à l'annexe 1 du présent règlement EDR-XC.

PÉNALITÉS

- Changement de cadre, fourche, bras arrière et roues 1 minute si le collège des commissaires est prévenu et mise hors course s'il n'est pas averti
- Non-respect du parcours balisé de 10s à la mise hors course
- Assistance extérieure en dehors des zones prévues à cet effet (seul l'entraide entre pilote est autorisée en main d'œuvre et outils) mise hors course,

- Retard au départ refus du départ, temps de pénalité,
- Non port du casque en liaison temps de pénalité à la mise hors course.

MATÉRIEL

VTT en parfait état de marche, roue de 20, 26, 27,5 ou 29 pouces dont les extrémités du cintre auront été préalablement bouchées.

Un seul VTT par pilote pour la compétition, marqué (ou photographié) par un commissaire (changement à l'identique dans la zone technique validé par le commissaire).

HORAIRES DE DÉPART

Une liste de départ comprenant les horaires de départ des spéciales pour tous les concurrents est éditée par l'organisation de course. Pas de changement d'horaires, sauf décision des commissaires. Si un concurrent arrive en retard à une spéciale, son départ est laissé à l'appréciation des commissaires afin de ne pas gêner le déroulement de l'épreuve. **Départ individuel toutes les 30'' minimum...**

Annexe 1 : Barème des points :

PLACES	POINTS		PLACES	POINTS		PLACES	POINTS		PLACES	POINTS
1	150		26	90		51	40		76	15
2	147		27	88		52	39		77	14
3	144		28	86		53	38		78	13
4	141		29	84		54	37		79	12
5	138		30	82		55	36		80	11
6	135		31	80		56	35		81	10
7	132		32	78		57	34		82	9
8	129		33	76		58	33		83	8
9	126		34	74		59	32		84	7
10	123		35	72		60	31		85	6
11	120		36	70		61	30		86	5
12	118		37	68		62	29		87	4
13	116		38	66		63	28		88	3
14	114		39	64		64	27		89	2
15	112		40	62		65	26		90	1
16	110		41	60		66	25		91	1
17	108		42	58		67	24		92	1
18	106		43	56		68	23		93	1
19	104		44	54		69	22		94	1
20	102		45	52		70	21		95	1
21	100		46	50		71	20		96	1
22	98		47	48		72	19		97	1
23	96		48	46		73	18		98	1
24	94		49	44		74	17		99	1
25	92		50	42		75	16		100	1

« Annexe 2 »

Protection **Obligatoire** pour la DHI et l'Enduro :



Casque intégral monocoque



Gants longs



Exemple de Protections
(gilet et Mbrs Inf/Sup)
pour le pilote



Embout de guidon
obligatoire sur toutes les
épreuves



Pantalon long ou Jean ou short de DHI (pas de short court ni de survêtement) et maillot manches longues.

LE RÔLE DES PARENTS DANS LA PERFORMANCE SPORTIVE

10 commandements pour vous aider à prendre du recul

1. Je me rappelle que mon enfant fait du sport pour son plaisir et non le mien !
2. Je le sensibilise au fait qu'il y a une opportunité d'évolution dans chaque situation, qu'elle soit connotée positivement ou négativement (victoire ou défaite)
3. Je ne critiquerai jamais mon enfant sur une erreur ou une défaite lors d'une compétition. Je le soutiendrai, lui ferai un feedback positif et motivant.
4. Je respecterai les coéquipiers de mon enfant, ses adversaires, les arbitres, les bénévoles.
5. Je n'oublierai pas que mon enfant n'est pas un professionnel miniature et par conséquent, il ne peut pas être évalué avec les mêmes critères qu'un professionnel.
6. Je ne remplacerai pas le coach et lui ferai confiance quant à ses compétences.
7. Je ne transfère pas mes envies de réussite ou ma carrière rêvée sur lui...
8. Mon enfant n'est pas responsable de mes propres frustrations en cas de non réussite, c'est à moi de gérer mes propres états d'âme.
9. J'aime mon enfant de façon inconditionnelle.
10. Je laisse à mon enfant un espace d'autonomie et de développement.